

# **PROGRAMME D'AIDE AUX ÉVÉNEMENTS, FESTIVALS ET EXPOSITIONS MUSÉALES D'ENVERGURE INTERNATIONALE (PAEF) 2024**

## **DÉVELOPPEMENT DE LA DESTINATION TOURISTIQUE**

*Dépôt entre le 15 janvier et 14 février 2024 pour les projets du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2024*



## Table des matières

1. Introduction .....	3
2. Objectifs du programme .....	4
3. Critères d'admissibilité .....	5
Définition .....	5
Organisations admissibles .....	5
Admissibilité des projets .....	5
Admissibilité des coûts .....	6
4. Caractéristiques de l'aide financière .....	7
Protocole d'entente .....	7
Reddition de compte .....	8
5. Évaluation de la performance touristique .....	8
Achalandage .....	8
Visibilité et rayonnement .....	8
Programmation .....	8
Développement touristique .....	8
Démarche d'écoresponsabilité .....	9
6. Comment faire une demande ? .....	9
Dépôt des demandes .....	9
Dossier de candidature .....	9
7. Processus de l'analyse des projets .....	9
8. Soutien à la préparation des demandes .....	10
9. Lexique .....	11

## 1. Introduction

Les événements montréalais ont connu une phase de croissance importante au cours des 20 dernières années. Les grands événements de Montréal ont accru leur rayonnement international ou se sont exportés. Simultanément, plusieurs nouveaux événements spécialisés ou de créneaux ont émergé, alors que d'autres ont développé un volet hybride arts et affaires ou, encore, ont priorisé le développement d'actifs croisés. On observe, devant ce bouillonnement, que plusieurs partenaires gouvernementaux revoient leurs modalités d'intervention et d'aide auprès des événements montréalais et québécois. En effet, une sollicitation croissante des pouvoirs publics a été remarquée quant au financement de ces mêmes événements. Des mécanismes doivent être établis et mis en place afin d'assurer la croissance et le rayonnement des événements montréalais porteurs de retombées touristiques et de favoriser une offre touristique quatre (4) saisons.

C'est dans ce contexte que Tourisme Montréal gère le Programme d'aide aux événements, festivals et expositions muséales (PAEF) depuis deux décennies. Ce programme a grandement évolué au fil des ans. À l'affût des tendances et des meilleures pratiques événementielles à l'international, Tourisme Montréal encourage, à l'aide de ce programme, l'écosystème festivalier montréalais qui présente une expérience culturelle et sportive répondant aux goûts changeants et variés des visiteurs et augmentant ainsi son attractivité touristique. L'approche proposée par Tourisme Montréal s'articule autour de la consolidation d'une image forte et unifiée.

L'aide financière accordée par Tourisme Montréal est destinée aux festivals, aux expositions muséales et aux événements qui **affichent une performance touristique significative**. Dans ce contexte, cette aide financière doit constituer un levier pour les événements majeurs et les expositions muséales à caractère international, national et panquébécois, mais également pour les festivals susceptibles de retenir la clientèle québécoise et qui ont le potentiel requis pour contribuer à la relève événementielle en tourisme. Le potentiel touristique doit être clairement démontré. L'envergure des festivals, événements et expositions muséales doit contribuer à la notoriété de Montréal et aux nuitées dans le secteur hôtelier.

Avoir obtenu du financement dans le cadre d'un appel de projets précédent n'est pas un gage de renouvellement de l'aide financière.

La trame événementielle montréalaise doit continuer à se consolider, c'est-à-dire à se concentrer sur les secteurs porteurs, au gré de la saisonnalité, et qui relèvent réellement d'une logique touristique. Cette position ne signifie pas nécessairement que les événements non touristiques ne doivent plus être subventionnés par d'autres bailleurs de fonds, mais plutôt qu'ils devront l'être sous un angle autre que touristique.

Veuillez prendre note que pour les événements sportifs, il existe également le [Programme d'accueil d'événements sportifs nationaux et internationaux](#)<sup>1</sup>. Le Programme d'aide aux événements, festivals et expositions muséales soutient les événements sportifs participatifs, récurrents et/ou signature. Un Événement devient récurrent ou signature lorsqu'il :

- Entame sa 5<sup>e</sup> année d'existence à Montréal  
Et/ou
- Ne présente pas de processus de candidature, aucune compétition avec une autre ville.

---

<sup>1</sup> Pour toutes questions concernant les programmes sportifs et les critères d'admissibilité, veuillez contacter James Guilbaud par courriel: [jguilbaud@mtl.org](mailto:jguilbaud@mtl.org).

## 2. Objectifs du programme

L'objectif principal du programme est l'accroissement des recettes touristiques de Montréal, dans le respect de différentes orientations, notamment en matière de développement durable.

À cette fin, il vise à :

- soutenir des [festivals](#), des expositions muséales et des [événements touristiques](#) qui positionnent la destination montréalaise sur les scènes québécoise, nationale et internationale;
- renforcer l'attrait de Montréal en misant sur un festival, une exposition muséale ou un événement touristique susceptible de prolonger le séjour des visiteurs;
- encourager la relève et l'innovation afin d'assurer la pérennité de l'industrie événementielle et de maintenir la position et les avantages concurrentiels de Montréal dans le domaine.

### Champs d'application

**Le programme encourage les festivals, les expositions muséales ou les événements à potentiel touristique qui répondent à l'une ou plusieurs de ces 5 caractéristiques principales :**

1. Les festivals et événements d'envergure internationale, nationale et panquébécoise

Les événements d'envergure internationale, nationale et panquébécoise sont des événements ayant déjà démontré leur potentiel touristique **grâce à une étude d'achalandage ou de retombées économiques réalisée par une firme spécialisée**. Ces événements permettent à la destination de renforcer le positionnement de Montréal comme ville de festivals en attirant des touristes spécialement pour leur programmation.

2. Les expositions muséales d'envergure internationale ou à potentiel touristique

Les expositions muséales d'envergure internationale ou à potentiel touristique sont des expositions **dont le thème rejoint une clientèle à caractère international**. Elles sont **réalisées dans un musée ayant déjà démontré son potentiel touristique** grâce à une étude sur la provenance de la clientèle. Ces expositions permettent à la destination d'attirer des touristes, peu importe les saisons.

3. La saisonnalité

La saisonnalité est un enjeu touristique pour Montréal, qui souhaite accueillir des visiteurs tout au long de l'année. Tourisme Montréal souhaite accroître ses partenariats avec les festivals, les expositions et les événements à potentiel touristique qui se déroulent à l'extérieur de la haute saison touristique (novembre à mars), et ainsi renforcer une stratégie de positionnement commune dont l'ensemble des acteurs pourront bénéficier.

4. Les événements visant un ou plusieurs de ces créneaux : la gastronomie, la création artistique, la musique, le cinéma, le sport et la clientèle 2SLGBTQI+

Montréal rayonne sur la scène internationale grâce à sa créativité et au talent de ses artistes et artisans. Tourisme Montréal souhaite renforcer le positionnement de la destination en ciblant certains secteurs clés qui démontrent une forte attractivité touristique.

## 5. Les événements qui proposent un volet professionnel

Nous remarquons depuis quelques années un accroissement de festivals, d'expositions muséales ou d'événements qui ajoutent à leur programmation un volet destiné aux professionnels des secteurs concernés. Tourisme Montréal évalue la candidature de ces événements selon le rayonnement potentiel pour la destination.

## 3. Critères d'admissibilité

### Définition

Pour Tourisme Montréal, un festival, une exposition muséale ou un événement à caractère touristique est une manifestation qui, par son contenu, sa thématique, sa durée et sa renommée, **augmente l'achalandage touristique, constitue un élément déclencheur d'un voyage à Montréal et renforce le positionnement de la destination**. Quant à elles, les manifestations à potentiel touristique permettent essentiellement de diffuser à l'étranger une image d'avant-garde et d'ouverture liée à la personnalité de Montréal.

### Organisations admissibles

Les organisations qui peuvent obtenir une aide financière sont :

- les entreprises québécoises légalement constituées à but lucratif ou non;
- les entreprises publiques québécoises, telles que les corporations municipales;
- tout regroupement des organisations susmentionnées.

### Admissibilité des projets

#### Conditions minimales de recevabilité :

Les critères ci-dessous sont obligatoires pour le dépôt d'une demande. Le festival, l'exposition muséale ou l'événement touristique doit :

- répondre à la définition de « festivals, expositions muséales et événements touristiques admissibles »;
- être produit et se tenir à Montréal;
- avoir une programmation qui vise une clientèle touristique d'agrément panquébécoise, nationale ou internationale;
- avoir une programmation d'une durée variant de 3 à 60 jours accessible à une clientèle touristique d'agrément ou d'affaires, sauf exception (veuillez nous contacter si votre événement/festival est d'une durée de moins de 3 jours). De plus, il n'y a pas de durée minimale pour les expositions muséales;
- être l'unique bénéficiaire des surplus, des subventions et d'autres apports externes;
- faire la démonstration d'une démarche écoresponsable. Du mieux de leur capacité, les événements doivent respecter les principes du développement durable de Tourisme Montréal. La stratégie de destination harmonieuse [se trouve ici](#).

#### Exigences administratives :

- compléter une demande d'aide financière et être d'une qualité exemplaire (formulaire de demande rempli, incluant tous les documents obligatoires);
- la demande doit être présentée avant les dates limites de dépôt (*voir la section Comment faire une demande ?*);
- s'assurer que la demande financière n'excède pas 10 % des dépenses totales du projet;
- avoir respecté ses engagements envers Tourisme Montréal lors de l'attribution d'une précédente subvention;
- être conforme aux lois et règlements en vigueur au Québec.

## Projets non admissibles :

- Un salon;
- Une bourse touristique;
- Un congrès;
- Un [spectacle](#), incluant les projets en lien avec une fête nationale.

## Admissibilité des coûts

### Coûts admissibles :

1. Frais de voyage et d'hébergement reliés à la promotion de l'Événement;
2. Frais d'études et d'expertise-conseil en tourisme;
3. Frais de développement de stratégies de marketing, de développement touristique, de promotion et de commercialisation (hormis les dépenses de promotion à destination de la région de Montréal);
4. Frais d'exploitation occasionnés par le renouvellement et le développement d'événements, incluant les coûts de la main-d'œuvre directe, les coûts directs du matériel, jusqu'à concurrence d'un maximum de vingt-cinq pour cent (25 %) de l'ensemble des frais d'exploitation de l'Événement;
5. Frais relatifs au personnel (employés, pigistes ou sous-traitants) affecté spécifiquement à l'activité de promotion internationale;
6. Frais pour des missions, marchés et foires commerciales à l'étranger;
7. Frais relatifs aux activités de promotion par Internet;
8. Frais pour la conception, la production et la diffusion de documentation promotionnelle touristique;
9. Frais relatifs aux ententes de partenariat avec les voyagistes ou agences réceptives ou autres spécialistes en contact avec la clientèle touristique hors Québec;
10. Frais pour l'organisation de réceptions, de conférences de presse, de rencontres de promotion ou de création d'événements de nature promotionnelle destinés à des acteurs pouvant diffuser hors Québec les messages relatifs à un grand événement, incluant :
  - ✓ Les journalistes, les agents de voyages (grossistes ou au détail);
  - ✓ Les représentants des médias généraux ou spécialistes;
  - ✓ Les représentants d'événements, de regroupements, d'institutions ou de maisons de production étrangère;
  - ✓ Les dépenses liées au placement média hors Québec;
  - ✓ Les dépenses de publicité dans le guide touristique officiel de Tourisme Montréal.

### Coûts non admissibles :

1. Les dépenses pour des services de traiteur;
2. Les notes de restaurants;
3. Les dépenses de promotion à destination de la région de Montréal;
4. Tous frais administratifs qui ne sont pas directement reliés à l'événement, la promotion ou au développement touristique (finance, comptabilité, frais juridiques, etc.);
5. Les commandites en biens et services et les dons ;
6. Les coûts reliés au fonds de roulement, au remboursement de dettes ou de prêts;
7. La partie de la taxe de vente du Québec et la partie de la taxe sur les produits et les services pour lesquels l'Événement a droit à un remboursement.

## 4. Caractéristiques de l'aide financière

L'aide financière consentie dans le cadre de ce programme est versée sous forme de contribution ne pouvant excéder le montant accordé, selon les modalités de Tourisme Montréal.

Le respect des critères d'admissibilité généraux ne garantit pas le soutien financier de Tourisme Montréal. Une analyse de la performance touristique de chaque festival, exposition ou événement touristique est réalisée afin de déterminer la teneur de l'aide octroyée par Tourisme Montréal.

Tourisme Montréal se réserve le droit d'offrir une partie de cette aide en services de commercialisation et de promotion.

Veuillez noter que, en 2024, Tourisme Montréal se réserve le droit d'octroyer une aide financière distincte de l'année précédente et ne se basera pas sur l'historique de financement.

### Protocole d'entente

Les projets retenus feront l'objet d'un protocole d'entente entre Tourisme Montréal et le promoteur. Ce protocole définira les conditions de versement de l'aide financière et les obligations des parties.

**LES PROMOTEURS FAISANT UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DEVRONT AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES ENGAGEMENTS DES PARTIES. UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE SIGNIFIE QUE LE PROMOTEUR ACQUIESCE AUX ENGAGEMENTS DES PARTIES ÉNUMÉRÉS CI-DESSOUS.**

### *Engagements*

#### **Contribution de Tourisme Montréal**

Le montant de la contribution de Tourisme Montréal à l'égard du programme de soutien est accordé sur une base générale pour couvrir l'ensemble des dépenses liées à un événement, étant entendu que le montant de cette subvention ne devra pas excéder dix pour cent (10 %) des dépenses annuelles totales de l'Événement en cours suite à la réception des preuves financières;

#### **Visibilité de Tourisme Montréal**

Les festivals, expositions muséales et les événements constituent des occasions importantes de mettre en évidence certaines thématiques ou certains messages promotionnels que Tourisme Montréal souhaite promouvoir.

Des obligations contractuelles lieront les événements retenus afin qu'ils accordent à Tourisme Montréal une visibilité conforme à ses exigences. La visibilité exigée par Tourisme Montréal dépendra de la subvention versée. Par le dépôt d'une demande d'aide, le promoteur s'engage à respecter les exigences minimales de Tourisme Montréal en matière de visibilité ou à proposer des adaptations en cette matière.

#### **Billets de faveur**

Le promoteur sera tenu d'accorder à Tourisme Montréal un minimum de trois pour cent (3 %) du montant de la contribution en billets de faveur sur les activités programmées. Pour certains événements, une contribution particulière sera exigée.

## Reddition de compte

Une reddition de compte devra être effectuée afin de recevoir l'aide financière complète, dont le paiement peut être effectué en 2 ou 3 versements.

Pour plus de détails sur les documents requis pour chaque versement, veuillez-vous référer à la [liste des documents à fournir pour la reddition de compte](#) pour 2023 (aussi présente sur notre boîte à outils).

## 5. Évaluation de la performance touristique

Selon les renseignements présentés dans le Formulaire de demande, Tourisme Montréal procède à une évaluation de la performance touristique de l'événement. Cette évaluation s'appuie sur différents indicateurs regroupés dans cinq catégories, en fonction des exigences précises de chaque volet admissible.

### Achalandage (tel que validé par une firme externe si possible) :

- l'achalandage total;
- la proportion de touristes et d'excursionnistes démontrée séparément;
- la provenance des visiteurs (excursionnistes et touristes).

### Visibilité et rayonnement :

- les investissements en matière de promotion touristique (intra-Québec et hors Québec);
- les marchés ciblés en concordance ou non avec les marchés prioritaires de Tourisme Montréal;  
Marchés primaires : Canada (y compris l'intra-Québec), États-Unis, Europe francophone  
Marchés secondaires : Mexique, Royaume-Uni
- le nombre de médias sur place et leur provenance;
- l'exploitation d'un site Internet et d'une section touristique;
- l'utilisation de médias sociaux comme véhicule promotionnel;
- le rayonnement ou le développement international.

### Programmation :

- la durée de l'événement;
- le nombre d'éditions tenues;
- la période de réalisation;
- la saisonnalité;
- les actions visant la qualité du service;
- la participation à des activités de développement des compétences.

### Développement touristique :

- le soutien des partenaires de l'industrie;
- les ententes de partenariat pour l'offre aux visiteurs (forfait, hébergement, transport, restauration, attraction);
- la promotion touristique;
- la localisation géographique;
- la conformité du dossier de candidature.



## Démarche d'écoresponsabilité :

- les certifications obtenues pour l'événement;
- les prix reçus au cours des derniers 24 mois (en lien avec le développement durable);
- les actions réalisées en gestion des matières résiduelles, transport, approvisionnement, alimentation, eau et énergie, communauté;
- le respect des principes d'inclusion, de diversité et d'équité.

## 6. Comment faire une demande ?

### Dépôt des demandes

Les festivals, expositions muséales et événements débutant du 1er juillet au 31 décembre 2024 pourront déposer leur demande en ligne en remplissant le formulaire disponible du 15 janvier au 14 février 2024 à 23h59, pour une réponse à la fin mai 2024. Veuillez noter qu'aucun dossier ne sera accepté le 15 février 2024.

Il s'agit de la dernière période de dépôt pour les événements ayant lieu en 2024.

### Dossier de candidature

Pour soumettre une demande d'aide financière dans le cadre de ce programme, vous devez remplir le formulaire de demande (qui se trouve sur notre page web [ici](#)) et joindre, à la fin du formulaire, les documents exigés ci-dessous.

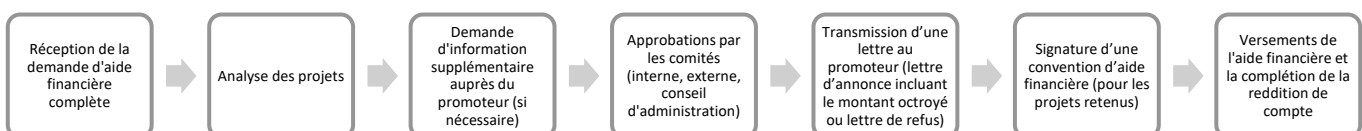
**Un dossier incomplet à la date du début de la période d'analyse ne sera pas traité.**

Pour être considéré, le dossier de candidature du promoteur doit inclure TOUS les éléments suivants :

- Formulaire de demande rempli;
- Dernier rapport financier audité de l'événement, préparé par un auditeur externe membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec, datant au moins de l'exercice financier de 2022;
- Budget prévisionnel détaillé de l'édition à venir (avec les revenus et les dépenses ventilées);
- Résolution du directeur général ou du conseil d'administration de l'organisme ou de l'entreprise mandatant le dépôt et la signature de la demande d'aide financière à ce programme et tout document pertinent à la demande, notamment la Convention;
- Copie de l'étude de provenance et d'achalandage touristique. Cette étude (datant d'au moins 2019) doit être réalisée par une firme indépendante et reconnue. Dans le cas où aucune étude n'a été réalisée, il est recommandé d'envoyer un rapport de billetterie de la dernière édition (incluant les codes postaux des visiteurs) et/ou les factures d'hébergement confirmant les nuitées générées par l'événement (ainsi que les preuves de paiement);
- Copie de la programmation complète de la dernière édition et de l'édition à venir de l'événement;
- Copie des lettres d'appuis / confirmation de partenariat financier (si disponible).

## 7. Processus de l'analyse des projets

Les dossiers seront étudiés par les analystes et leurs constats seront transmis aux membres des différents comités.



## 8. Soutien à la préparation des demandes

Pour toute autre demande d'information relative à l'aide financière aux festivals, expositions muséales et aux événements touristiques, vous pouvez communiquer avec :

Sophie Claivaz-Loranger

Gestionnaire

Développement de la destination et programmes d'aide financière

[sclaivazloranger@mtl.org](mailto:sclaivazloranger@mtl.org)

Annie Beauchamp

Chargée des programmes

Développement de la destination et programmes d'aide financière

[abeauchamp@mtl.org](mailto:abeauchamp@mtl.org)

## 9. Lexique

### **ACHALANDAGE**

Nombre total d'entrées ou de visites et, par le fait même, de spectateurs de tout âge. Il peut également inclure les participants et les concurrents, si ces derniers représentent l'essentiel de l'achalandage total.

### **ÉCORESPONSABILITÉ**

Qualité d'une personne physique ou morale, d'un comportement ou d'une activité qui tient compte de principes de respect à long terme de l'environnement physique, social et économique.

Un événement écoresponsable s'inscrit dans une démarche de développement durable, et ce, à toutes les étapes de son organisation. Il vise donc à :

- réduire les impacts négatifs de l'événement, entre autres sur l'environnement (par exemple, réduction des matières résiduelles générées (– communément appelées déchets –, des émissions de gaz à effet de serre, de la consommation des ressources naturelles, etc.);
- augmenter les répercussions positives de l'événement (par exemple, commerce local ou équitable, partenariat avec des entreprises d'insertion locale, sensibilisation, réseautage, accessibilité à l'événement, etc.).

### **ÉVÉNEMENT**

Un événement peut être considéré comme une activité organisée dans le but de réunir un public autour d'une thématique spécifique. Un événement peut englober un large éventail d'activités artistiques, sportifs et culturelles. Il peut inclure des expositions d'art, des ateliers, des conférences, des projections de films, des démonstrations artisanales, des activités interactives, etc. L'accent est mis sur la diversité des expériences culturelles plutôt que sur une performance spécifique. Les événements peuvent être de différentes tailles et durées.

### **EXCURSIONNISTE**

Personne qui effectue un voyage aller-retour dans la même journée à l'extérieur de son lieu de résidence habituel, et dont le lieu de résidence se situe à plus de 40 kilomètres de la destination.

### **FESTIVAL**

Un festival est un événement culturel ou artistique qui se déroule sur une période de temps spécifique et prolongée et qui présente généralement une programmation diversifiée comprenant des spectacles, des performances, des expositions, des projections de films, etc. Les festivals sont souvent axés sur un thème ou un domaine artistique spécifique, tels que les festivals de musique, les festivals de cinéma, les festivals de théâtre, les festivals de danse, etc.

### **PERFORMANCE TOURISTIQUE SIGNIFICATIVE**

Pour Tourisme Montréal, un événement, un festival ou exposition affichant une performance touristique significative est un événement qui, par son contenu, sa thématique, sa durée et sa renommée, augmente l'achalandage touristique, constitue un élément déclencheur d'un voyage à Montréal et renforce le positionnement de la destination. Dans certains cas, des événements permettent essentiellement de diffuser à l'étranger une image d'avant-garde et d'ouverture liée à la personnalité de Montréal.

### **PROMOTEUR**

Un promoteur est un organisme ou entreprise responsable de la gestion du projet.

**SPECTACLE**

Un spectacle se réfère généralement à une seule performance artistique ou culturelle donnée par un artiste ou un groupe restreint d'artistes sur scène qui n'est pas inclus dans la programmation d'un événement ou festival. Les spectacles sont souvent de courte durée, allant d'une soirée à quelques heures. Ils se concentrent sur une performance unique, répétée et ont souvent un horaire fixe. Ils sont présentés à un public spécifique dans un lieu dédié, tel qu'une salle de concert, un théâtre ou un cirque.

**TAUX DE CENTRAGE**

Proportion des touristes et des excursionnistes dont la présence est principalement justifiée par un événement. Cet indicateur permet de départager les personnes qui seraient quand même venues dans la zone où se déroule l'événement de celles qui s'y trouvent en raison de l'événement.

**TOURISTE**

Selon Statistique Canada, un touriste est une personne qui réalise un voyage d'une nuit ou plus en dehors de son lieu de résidence habituel dans un autre but que d'aller au travail ou à l'école, de déménager ou de faire un déplacement de routine (emplettes, consultation médicale, rite religieux, ramassage et livraison, appels de service et ventes ou autres déplacements professionnels) et qui a fréquenté un site d'hébergement commercial ou privé.

**VISITEURS**

Sont considérés comme visiteurs l'ensemble des touristes et des excursionnistes.